

De : Nicole BERNARD [mailto:nicole.bernard84@orange.fr]
Envoyé : vendredi 18 juillet 2014 15:12
À : (adresse e-mail du sénateur)
Objet : Préservation des terres en agriculture biologiques

Mesdames, Messieurs, les Sénateurs,

En tant que citoyens actifs, acteurs associatifs, membre de la société civile, nous attirons votre attention sur l'amendement N°104 déposé par M. Joël LABBE (Sénateur du Morbihan et Vice-président de la commission des affaires économiques du Sénat) : http://www.senat.fr/amendements/2013-2014/744/Amdt_104.html

Celui-ci vise à renforcer la capacité d'action des commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), afin de mieux préserver les surfaces cultivées en agriculture biologique.

Ces espaces ne représentent encore que 3.8 % de la surface agricole utile française, selon le Ministère de l'Agriculture. Ils méritent une protection particulière : ils présentent un fort potentiel agronomique, sont générateurs d'investissements publics, sont le fruit d'une conversion en agriculture biologique qui a nécessité plusieurs années. Aujourd'hui, la France importe une grande partie des produits certifiés AB consommés sur son territoire !

Le Gouvernement semble accueillir favorablement cette proposition d'amendement susceptible de renforcer l'action des CDPENAF et de soutenir une filière biologique encore peu étendue au niveau national.

Convaincus de la pertinence de cette proposition, nous invitons toutes les familles parlementaires à soutenir cet amendement dans l'hémicycle afin de renforcer à la fois la préservation des terres agricoles et la filière biologique française.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, les Sénateurs, nos salutations respectueuses

Madame Nicole Bernard

Présidente de France Nature Environnement Vaucluse



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAUCLUSE

10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tél : 04 90 36 28 66

E mail : fnevacluse@gmail.com site : <http://fne-vaucluse.fr/>

Fédération départementale de protection de l'environnement